CESSION DU SFT À L'EX-CONJOINT(E) N'APPARTENANT PAS À LA FONCTION PUBLIQUE
(annexe 6)

Je soussigné(e)……**demande que le supplément familial de traitement soit versé à mon ex-conjoint(e).**

1 - Identification de l'agent

NOM :…….

PRÉNOM : ……DATE DE NAISSANCE : ……

GRADE : …… DISCIPLINE :……

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION : ……

2 – Identification de l'ex conjoint(e) ayant la charge des enfants

NOM :…….

PRÉNOM : ……DATE DE NAISSANCE : ……

PROFESSION : ……

ADRESSE: …….

TÉLÉPHONE : ……

Joindre le relevé d'identité bancaire (format BIC IBAN) de l'ex-conjoint(e) à qui le SFT va être reversé.
Joindre un justificatif de domicile récent de l'ex-conjoint(e) à qui le SFT va être reversé.
Tout changement d'adresse doit immédiatement être porté à la connaissance de votre service gestionnaire.

Concernant le ou les enfants à la charge de l'ex-conjoint(e) suivant(s) :

NOM et PRÉNOM	Date de naissance

Fait à ……, le……

Signature

Mentions légales de la CNIL - Rectorat de l'académie de Nancy - Metz
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier administratif et financier. Les destinataires des données sont votre service gestionnaire et/ou les services de la DDFIP.
Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Rectorat de Nancy – Metz, 2 rue Philippe de Gueldres - CO 30013 - 54035 Nancy – cedex.
En revanche, s'agissant de traitements de données RH, le droit d'opposition des personnes a été régulièrement écarté par les arrêtés de création des systèmes d'information Agora, EPP public et privé, Agape public et privé en application des dispositions de la loi de 1978.